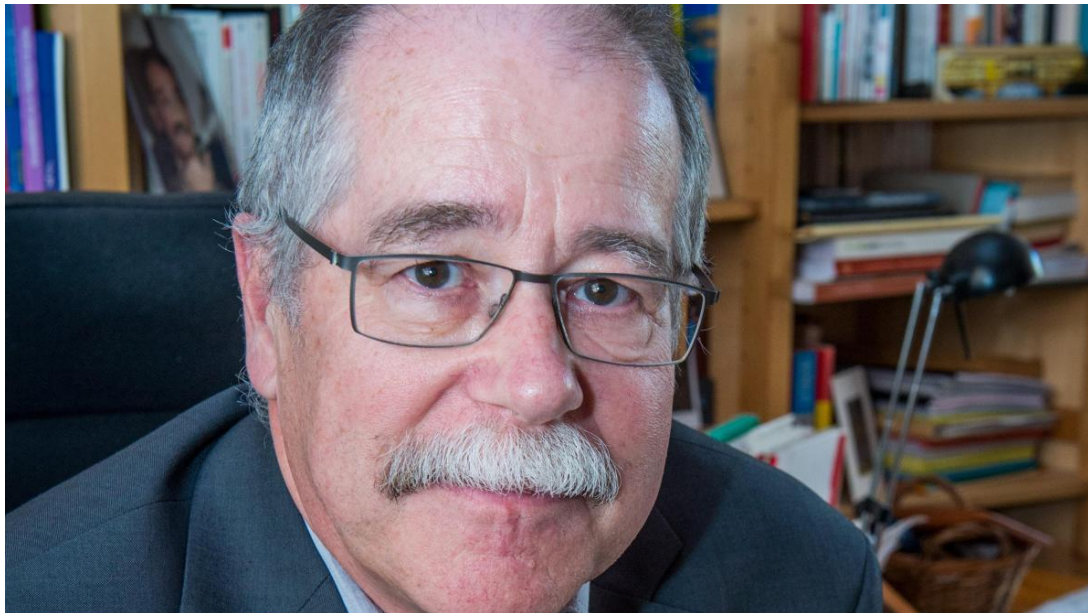


Rik Coolsaet: «Toute personne libérée n'est pas une bombe à retardement»

MIS EN LIGNE LE 18/02/2019 À 17:42

PAR [WILLIAM BOURTON](#)

Pour le Pr Rik Coolsaet, expert en radicalisation, il faut rapatrier les djihadistes belges de manière structurée et les traduire en justice.



Rik Coolsaet est professeur émérite de relations internationales de l'Université de Gand et « senior associate fellow » à l'Institut royal des Relations internationales Egmont. Il est membre du groupe d'experts de la Commission européenne sur la radicalisation fondé en 2006 et du European Network of Experts on Radicalisation (ENER). - Dominique Duchesnes.

Pour Rik Coolsaet, voir les djihadistes belges s'évanouir dans la nature en Syrie ou en Irak serait la pire des choses en termes de sécurité.

Le Belgique doit-elle rapatrier ses « nationaux » partis rejoindre Daesh ou les risques sont-ils trop importants ?

Le point de vue de la plupart des services de sécurité en Europe est qu'il faut les ramener, de manière organisée, structurée. Parce que si on ne le fait pas et s'ils sont relâchés, nul ne peut prédire ce qui pourrait se passer. Les services de

renseignements ont en mémoire, bien plus que les politiques, la manière dont Al-Qaïda a été créé... Al-Qaïda a été créé en 1988 par des vétérans de la guerre afghane contre l'Armée rouge qui ne pouvaient plus entrer dans leurs pays d'origine – pour les mêmes raisons qui sont évoquées aujourd'hui : ils ont tourné le dos à leur société, ils sont un danger potentiel, etc. – et qui se sont alors constitués en une sorte de corps expéditionnaire de djihadistes. C'est en les laissant là qu'on a réussi à créer des « bombes à retardement » ; les ramener d'une manière structurée vaut donc mieux, d'un point de vue sécuritaire. Mais évidemment, cela va à l'encontre de ce sentiment populiste qui veut qu'« on ne va quand même pas les recevoir ici »... Mais ça, c'est du court terme.

Une fois rapatriés, que deviennent-ils ? Doivent-ils être traduits en justice ?

Oui. Les législations européennes vis-à-vis des « returnees » se sont renforcées d'année en année, singulièrement depuis les attentats de 2015. Cela veut dire concrètement que n'importe qui – homme ou femme, on ne fait plus aucune distinction – qui revient ici après avoir été là-bas est traduit en justice. Sur base de leur dossier, selon les faits qui leur sont reprochés et que l'on peut prouver, ils peuvent être condamnés à des peines de prison, qui sont en moyenne de 5-6 ans pour participation à des faits de terrorisme mais qui peuvent être doublées pour les leaders ou ceux qui ont commis des horreurs.

La difficulté est d'établir les responsabilités individuelles, au milieu de cette immense zone de non-droit que fut la Syrie... Certains ne risquent-ils pas d'être relaxés par manque de preuves ?

C'est effectivement un danger. Maintenant, il faut bien se rendre compte que l'on parle d'une soixantaine de cas belges qui sont encore « sur zone », dont 32 enfants et une vingtaine de femmes.

Les « returnees » condamnés pour terrorisme peuvent-ils purger leur peine dans des prisons ordinaires ?

L'Organisme de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam) et la cellule « extrémisme » de la Justice, créée en 2015, établissent, pour chaque cas, un profil individuel et une évaluation de la dangerosité. Selon cette analyse, les détenus sont placés soit – c'est l'option préférentielle des autorités pénitentiaires belges – dans la population carcérale générale, soit, pour ceux qui posent un certain problème de dangerosité, dans certaines prisons, comme celle de Bruges par exemple, sous un contrôle spécifique. Quant aux individus affichant la plus grande dangerosité, ils sont incarcérés à Iltre ou à Hasselt,

dans ce qu'on appelle la « Déradex », qui n'est pas à proprement un programme de « déradicalisation » – où l'on tenterait de changer la manière de penser, ce qui est quasi impossible – mais plutôt de « désengagement individuel », de renoncement à la violence, afin de préparer leur réintégration dans sa société.

Et ça marche ?

On procède à une évaluation à la sortie de prison, en coordination avec les services de prévention et les services de sécurité de l'endroit où les personnes libérées vont aller. Et si l'on estime que certains sont toujours dangereux, ils continueront à être suivis. Pour reprendre votre question, en 2017, des dizaines d'extrémistes ont été relâchés et n'ont posé aucun problème de sécurité. Toute personne qui sort de prison après avoir été condamnée pour terrorisme n'est pas une bombe à retardement.